



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 24
Voix favorables : 24
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE
Séance du 23/01/2024

DELIBERATION
n° CEVE – 2024 – 03

*portant avis relatif à l'attribution de subventions à des étudiants dans
le cadre de la commission de gestion des crédits du fonds de solidarité
et de développement des initiatives étudiantes Projets (FSDIE projets)*

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Capitole, notamment l'article 14,

Vu l'avis exprimé par la commission de gestion des crédits du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes Projets réunie le 15 novembre 2023,

Le conseil des études et de la vie étudiante, après en avoir délibéré, rend l'avis suivant :

Article 1

Le conseil des études et de la vie étudiante approuve le versement de subventions aux associations d'un montant total de **6000 €** selon la répartition suivante :

Nom de l'association	Projet déposé	Montant	Date de la commission
Union pour la Terre	Paniers solidaires	6000 €	15/11/2023

Article 2

Ces subventions seront imputées sur le Service Opérationnel **9010030003**.

**Le président du conseil des études et de la
vie étudiante,**


Hugues KENFACK